



La Police se met au vert pour contrôler les deux roues motorisées

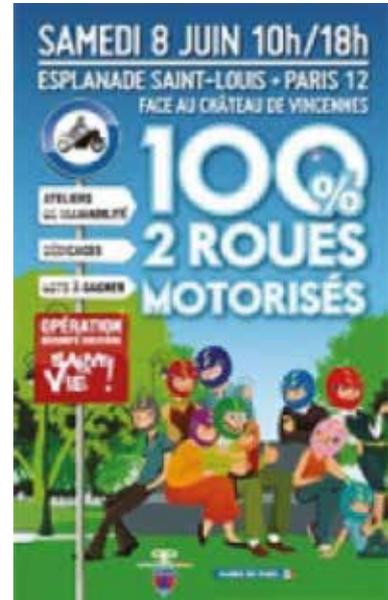
La préfecture de Police a mené du 14 au 16 mai derniers une campagne ciblée préventive pour lutter contre les nuisances provoquées par certaines motos et scooters. Un cinquième environ des véhicules contrôlés dépassaient le niveau sonore autorisé.

A l'approche de l'été, la préfecture de Police de Paris coordonne, dans les quatre départements de l'agglomération parisienne, des opérations de sensibilisation aux nuisances sonores et à la pollution, mais aussi de sécurité routière en faveur des deux-roues. Ainsi, du 14 au 16 mai 2013, l'unité de contrôles techniques a réalisé dans les Hauts-de-Seine, en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne et à Paris des contrôles préventifs et pédagogiques des deux-roues fondés sur le mieux « vivre ensemble ». La direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) et de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) ont participé conjointement à ces opérations ciblées préventives pour lutter contre les nuisances provoquées par certaines motos et scooters. Au cours de ces trois jours, 93 motards, soit un cinquième des usagers contrôlés, se sont vu signaler

que le niveau sonore de leur véhicule n'était pas conforme; 75 d'entre eux avaient subi un « débridage » et 13 cyclomotoristes ont été avisés que leur engin dépassait les seuils de pollution autorisés. Sur l'ensemble de ces contrôles, 8 personnes ont toutefois été verbalisées.

Les propriétaires de deux-roues débridés risquent une amende de 135 euros, assortie d'une obligation de remettre le cyclomoteur aux normes dans les 48 heures et d'une confiscation de la carte grise jusqu'à la mise en conformité.

Au vu de la vulnérabilité de tous les usagers de deux-roues motorisés et du nombre important de victimes d'accidents de la route chaque année (plus de la moitié à Paris), le 8 juin dernier, dans la continuité de cette première campagne, la Préfecture de Police a souhaité poursuivre cette démarche à la fois préventive et pédagogique en organisant avec le concours de la FFMC, de la Mairie de Paris et de nombreux autres partenaires une opération de prévention afin de sensibiliser le plus grand nombre aux questions de formation, d'équipement et de gestes simples qui sauvent. Ils ont pour cela conduit, sur l'esplanade Saint-Louis à Paris (12^e), face au château de Vincennes, une opération baptisée « 100 % 2 roues motorisées ». Le public pouvait participer à de nombreux ateliers :



- un atelier de mécanique sur les problématiques d'optique, la pression des pneus et des freins ;
- un atelier « projection de situation » pour soumettre des scénarios aux motards et les comparer à la réalité de leurs déplacements ;
- un atelier « photo – moto » avec exposition de motos de collection et de motos de police où le public pourra se faire prendre en photo ;
- un atelier traumatologie et premiers secours ;
- un atelier de prise en compte des angles morts tenu par la Mairie de Paris ;
- un atelier dédicaces « dessins et bandes dessinées » consacrées à l'univers du deux-roues ;
- des démonstrations dynamiques de déclenchement d'airbags motard et des démonstrations tests de distance d'arrêt ;
- un atelier de l'association « toutes en motos » ;
- un atelier « conseils et jus de fruits » sur la nécessité d'adopter un comportement responsable au guidon.

Pour en savoir plus :
www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr

